

*Le document ci-dessous est la traduction libre à l'usage des lecteurs francophones d'un rapport émis en anglais.*

**Société Nationale Industrielle et Minière  
S.N.I.M.**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés**

CONEX  
B.P. 3225  
Nouakchott  
République Islamique de Mauritanie

ERNST & YOUNG et Associés  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
France

## **Société Nationale Industrielle et Minière S.N.I.M.**

Exercice clos le 31 décembre 2013

### **Rapport de l'auditeur légal et de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés**

Au Président,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la S.N.I.M., comprenant l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction relative aux états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel IRFS, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la S.N.I.M. au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Nouakchott et Paris-La Défense, le 9 mai 2014

L'Auditeur Légal  
CONEX

L'Auditeur Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Sidi Mohamed Elemine

Pierre Abily

**SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE**

**COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT.....	- 5 -
ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....	- 9 -
1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE .....	- 9 -
2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	- 9 -
3 METHODES COMPTABLES .....	- 10 -
3.1 Principes de préparation des états financiers.....	- 10 -
3.2 Principes de consolidation .....	- 11 -
3.3 Immobilisations corporelles.....	- 12 -
3.4 Actifs incorporels .....	- 13 -
3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales .....	- 13 -
3.6 Autres actifs financiers .....	- 13 -
3.7 Stocks et en-cours.....	- 14 -
3.8 Dépréciation des actifs.....	- 14 -
3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie .....	- 14 -
3.10 Clients et comptes rattachés.....	- 15 -
3.11 Coûts des emprunts .....	- 15 -
3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 15 -
3.13 Emprunts.....	- 15 -
3.14 Provisions pour risques et charges .....	- 16 -
3.15 Coût des avantages au personnel.....	- 17 -
3.16 Contrats de location.....	- 18 -
3.17 Produits des activités ordinaires .....	- 18 -
3.18 Subventions publiques .....	- 18 -
3.19 Impôts.....	- 18 -
3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes .....	- 19 -
3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture.....	- 19 -
3.22 Dividendes et intérêts .....	- 20 -
3.23 Information sectorielle.....	- 20 -
3.24 Participation dans les entreprises associées .....	- 20 -
4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	- 21 -
5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE -	23 -
5.1 Immobilisations corporelles.....	- 23 -
5.2 Actifs incorporels .....	- 27 -
5.3 Autres actifs financiers .....	- 27 -
5.4 Stocks et en-cours de production.....	- 28 -
5.5 Clients et comptes rattachés.....	- 28 -
5.6 Autres débiteurs .....	- 29 -
5.7 Instruments financiers : informations à fournir.....	- 29 -
5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	- 35 -
5.9 Capital social.....	- 35 -
5.10 Emprunts et dettes financières .....	- 35 -
5.11 Obligations au titre des retraites.....	- 38 -
5.12 Provisions .....	- 40 -
5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	- 41 -
5.14 Impôts.....	- 41 -
5.15 Autres taxes.....	- 41 -
5.16 Autres créiteurs .....	- 42 -
6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT .....	- 43 -
6.1 Chiffre d'affaires.....	- 43 -
6.2 Produits des activités annexes.....	- 43 -
6.3 Autres produits opérationnels .....	- 43 -
6.4 Matières consommables.....	- 44 -
6.5 Frais de personnel.....	- 44 -
6.6 Dotations aux amortissements et provisions .....	- 45 -
6.7 Impôts et Taxes .....	- 45 -
6.8 Autres charges opérationnelles.....	- 45 -

6.9	Produits financiers .....	- 46 -
6.10	Charges financières .....	- 46 -
7	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE..	- 47 -
7.1	Retraitement des amortissements et provisions.....	- 47 -
7.2	Variation du BFR .....	- 47 -
7.3	Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations .....	- 47 -
7.4	Reprises sur amortissements et provisions.....	- 47 -
7.5	Gains/Pertes de change .....	- 48 -
7.6	Trésorerie Nette.....	- 48 -
8	AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS.....	- 48 -
9	INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES.....	- 49 -
10	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE .....	- 49 -

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2013	2012 corrigée	31/12/2012
<b>Actifs non - courants</b>		<b>634 093</b>	<b>488 492</b>	<b>489 007</b>
Immobilisations corporelles	5.1	599 185	465 811	466 326
Actif de prospection	5.1	794	410	410
Actifs incorporels	5.2	2 870	2 808	2 808
Autres actifs financiers	5.3	14 264	6 620	6 620
Participations dans les entreprises associées	5.3	241	345	345
Titres mis en équivalence	5.3	16 645	12 415	12 415
Impôts différés actifs		94	83	83
<b>Actifs courants</b>		<b>485 978</b>	<b>463 719</b>	<b>463 719</b>
Stocks et en-cours	5.4	75 866	57 375	57 375
Clients et comptes rattachés	5.5	47 025	78 694	78 694
Autres débiteurs	5.6	25 630	13 426	13 426
Contrats à terme	5.7	1 282	2 354	2 354
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	336 175	311 870	311 870
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 120 071</b>	<b>952 211</b>	<b>952 726</b>

### PASSIF

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2013	2012 corrigée	31/12/2012
<b>Capitaux propres et réserves</b>		<b>752 699</b>	<b>634 059</b>	<b>646 621</b>
Capital émis	5.9	182 700	12 180	12 180
Primes d'émission		6 464	6 464	6 464
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	(3 021)	(2 756)	(246)
<b>Résultats accumulés non distribués</b>		<b>566 556</b>	<b>618 171</b>	<b>628 223</b>
Réserve Légale		1 218	1 218	1 218
Report à nouveaux		344 486	426 474	426 474
Résultat de l'exercice		173 358	142 985	153 037
Ecart de réévaluation		47 494	47 494	47 494
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>7 687</b>	<b>5 209</b>	<b>5 209</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>272 567</b>	<b>235 118</b>	<b>223 071</b>
Emprunts portant intérêts	5.10	233 429	198 172	198 172
Obligations au titre des retraites	5.11	34 403	32 532	20 485
Provisions	5.12	4 734	4 414	4 414
<b>Passifs courants</b>		<b>87 119</b>	<b>77 825</b>	<b>77 825</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	41 910	41 932	41 932
Impôts	5.14	7 528	9 724	9 724
Autres taxes	5.15	5 417	1 621	1 621
Autres créiteurs	5.16	28 035	16 364	16 364
Concours bancaires	5.8	2 454	5 658	5 658
Contrats à terme	5.7	1 775	2 527	2 527
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 120 071</b>	<b>952 211</b>	<b>952 726</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2013	2012 corrigée	31/12/2012
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>6.1</b>	380 181	345 192	345 192
Produits des activités annexes	<b>6.2</b>	4 764	4 886	4 886
Autres produits opérationnels	<b>6.3</b>	527	956	956
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>385 472</b>	<b>351 034</b>	<b>351 034</b>
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		1 457	(4 644)	(4 644)
Production immobilisée		22 319	16 376	16 376
Reprises sur amortissements et provisions		7 566	3 394	3394
Marchandises et matières consommées	<b>6.4</b>	(105 196)	(93 742)	(93 742)
Frais de personnel	<b>6.5</b>	(40 937)	(44 870)	(35 333)
Dotations aux amortissements et provisions	<b>6.6</b>	(36 829)	(31 365)	(30 850)
Impôts et taxes	<b>6.7</b>	(693)	(500)	(500)
Autres charges opérationnelles	<b>6.8</b>	(22 854)	(22 094)	(22 094)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>210 305</b>	<b>173 589</b>	<b>183 641</b>
Produits financiers	<b>6.9</b>	21 908	27 535	27 535
Charges financières	<b>6.10</b>	(23 969)	(26 210)	(26 210)
Quote parts dans le résultat des titres mis en équivalence		(304)	(654)	(654)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>207 939</b>	<b>174 260</b>	<b>184 312</b>
Charge d'impôt sur le résultat		(34 222)	(30 881)	(30 881)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>173 718</b>	<b>143 379</b>	<b>153 431</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		<b>360</b>	<b>393</b>	<b>393</b>

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	2012 corrigée	31/12/2012
Résultat net de l'exercice	173 718	143 379	153 431
Impact des instruments financiers	-265	2 034	4 544
<b>Résultat global</b>	<b>173 453</b>	<b>145 413</b>	<b>157 975</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2013	31/12/2012	2012 Corrigé
<b>ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>				
Bénéfice net avant impôt		207 939	184 312	174 260
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	36 341	31 078	41 130
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(22 474)	(16 376)	(16 376)
+/- Value sur acquisitions / cessions d'immobilisations				
Gains / Pertes de changes	7.5	(545)	6 533	6 533
Produits de placement		(2 669)	(2 726)	(2 726)
Charges financières		2 975	1 790	1 790
Quote- part des titres mis en équivalence		305	654	
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	20 332	(30 583)	(30 583)
<b>Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles</b>		<b>242 204</b>	<b>174 682</b>	<b>174 028</b>
Intérêts payés		(2 374)	(1 771)	(1 771)
Impôt payé sur la taxe unique		(37 022)	(32 972)	(32 972)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>202 808</b>	<b>139 939</b>	<b>139 285</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisition d'immobilisations	7.3	(163 349)	(129 177)	(129 177)
Encaissement résultant de la cession de matériel		1 351	0	0
Intérêts encaissés		2 668	2 726	2 726
Dividendes reçus		0	0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(159 329)</b>	<b>(126 451)</b>	<b>(126 451)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation du capital		1940		
Encaissements provenant d'emprunts		46 242	84 767	84 767
Remboursements d'emprunts		(9 515)	(18 870)	(18 870)
Dividendes versés		(54 639)	(83 819)	(83 819)
<b>Flux provenant des opérations de financement</b>		<b>(15 971)</b>	<b>(17 922)</b>	<b>-17 922</b>
<b>Flux de trésorerie</b>		<b>27 508</b>	<b>-4 434</b>	<b>-5 088</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>306 212</b>	<b>309 486</b>	<b>309 486</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>7.6</b>	<b>333 720</b>	<b>310 935</b>	<b>310 935</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 01/01/2012</b>	<b>12 180</b>	<b>6 464</b>	<b>558 344</b>	<b>(4 790)</b>	<b>572 198</b>	<b>4 810</b>
Réévaluation des instruments financiers				4 544	4 544	
Résultat			153 037		153 037	399
Dividendes			(83 834)		(83 834)	
Autres			676		676	
Correction			(9 970)	(2 510)	(12 480)	
<b>Capitaux propres au 31.12.2012</b>	<b>12 180</b>	<b>6 464</b>	<b>618 253</b>	<b>(2 756)</b>	<b>634 141</b>	<b>5 209</b>
Augmentation du capital	170 520		(170 520)		<b>0</b>	
Réévaluation des instruments financiers				(265)	(265)	
Résultat			173 358		173 358	2 478
Dividendes			(54 611)		(54 611)	
Autres			76		76	
<b>Capitaux propres au 31.12.2013</b>	<b>182 700</b>	<b>6 464</b>	<b>566 556</b>	<b>(3 021)</b>	<b>752 699</b>	<b>7 687</b>

(1) - TAT : Transaction à Terme

### Correction d'erreurs de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2012 a été réajusté pour un montant de (10 052) MUM en raison des corrections d'erreurs liées à :

- l'application rétrospective d'IAS19R pour un montant cumulé de (9 537) MUM
- la correction des amortissements non comptabilisés sur des immobilisations mises en services en 2012 pour (515) MUM
- la correction d'erreur du résultat ATTM 2012 pour 81 MUM.

---

**ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES**  
**31/12/2013**

---

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes clos au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 avril 2014.

### 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2013 est caractérisé par un record absolu des ventes à 13 042000 de tonne métrique et par une orientation de plus en plus importante vers le marché chinois.

Cette situation s'est traduite pour la SNIM, par une baisse des prix de vente du minerai de 8% par rapport à 2012.

- Record absolu des ventes à 13 millions de tonnes métriques.
- Découverte de 830 Millions de tonnes métriques de réserves probables à TIZERGHAF EL BEIDHA  
Inauguration du nouveau centre de formation technique de Zouerate
- Inauguration du nouveau port minéralier
- Lancement des travaux d'un nouveau culbuteur de wagons
- Nomination d'un nouveau Président du conseil d'Administration M. Kaba ould Elewa en remplacement de M. Mohamed Cherif.

### 2 OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie.

Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerai de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

### 3 METHODES COMPTABLES

#### 3.1 Principes de préparation des états financiers

##### Normes applicables

Les états financiers sociaux de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication en normes IFRS se justifie par :

- ✓ Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,
- ✓ L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,
- ✓ Le souci de comparabilité de l'information financière.

##### **Normes, amendements de normes et interprétations en vigueur**

Les états financiers combinés au 31 décembre 2013 du groupe ont été établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées dans l'UE (*Union européenne*), et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et d'application obligatoire au 31 décembre 2013.

Le groupe a appliqué dans ses états financiers combinés de l'exercice 2013 de nouvelles normes et amendements tels qu'adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2013.

Il s'agit de :

- Amendements à la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés « charges et produits comptabilisés en autres éléments du résultat global » dans le tableau du résultat global combiné) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.
- Amendements à la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Les principes comptables et les méthodes d'évaluation relatifs aux régimes d'avantages du personnel sont présentés en Note 1.3.15 – Régimes d'avantages au personnel.
- Norme IFRS 13 – *Évaluation de la juste valeur*, relative à la définition de la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'informations à fournir, a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012, et publiée au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Son application n'a pas d'incidence matérielle, ni sur les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe, ni sur les informations communiquées en notes annexes.
- Amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'Améliorations annuelles Cycle 2009-2011 ont été publiés par l'IASB en mai 2012, adoptés dans l'UE le 27 mars 2013, et publiés au Journal officiel de l'UE le 28 mars 2013.

Le groupe a par ailleurs décidé d'appliquer par anticipation dans ses états financiers combinés au 31 décembre 2013 les nouvelles normes relatives aux méthodes de consolidation : IFRS 10 – *États financiers consolidés*, IFRS 11 – *Partenariats*, IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, publiées par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012 et publiées au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014 dans l'Union Européenne.

Les principes relatifs aux méthodes de combinaison introduits par ces nouvelles normes sont présentés ci-après dans la Note 1.3.2 – Méthodes de combinaison.

##### **Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur**

Parmi les autres normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/l'IFRS IC, mais non encore entrées en vigueur, pour lesquelles le groupe n'a pas opté pour une application anticipée, et qui sont susceptibles de concerner le groupe, figure principalement l'interprétation IFRIC 21 – *Droits ou taxes*, publiée par l'IFRS IC le 20 mai 2013, dont la date d'application obligatoire n'est pas encore connue à ce jour, l'UE n'ayant pas encore adopté cette interprétation. L'application de cette interprétation pourrait conduire, le cas échéant, à modifier l'analyse du fait générateur de la reconnaissance du passif.

Le processus de détermination par le groupe des impacts potentiels de l'application de cette interprétation sur les états financiers combinés et le contenu des notes annexes aux états financiers combinés est en cours.

Par ailleurs, le groupe suit l'évolution de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* visant à remplacer IAS 39. Le Board de l'IASB a provisoirement décidé de décaler la date d'entrée en vigueur de la norme (initialement prévue en 2015), sans se prononcer sur une autre date.

La société mène actuellement une analyse pour déterminer les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes sociaux de la SNIM.

### Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas.

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existants à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

## **3.2 Principes de consolidation**

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la coentreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la coentreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la coentreprise.

### **3.2.1 Opérations éliminées en consolidation**

Les soldes au 31 décembre 2013 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que le paiement de dividendes, les plus ou moins values de cession, les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat.

De même, les marges internes sur stock sont également éliminées.

### 3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

#### Coût d'acquisition

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition.

#### Écarts d'acquisition

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3R "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

### 3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties au cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis au cours de change à la date de transaction.

### 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hormis les coûts de main d'œuvre considérés comme négligeables, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées.

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

A compter de l'exercice 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à l'état de situation financière à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Dans le cadre du projet Guelbs 2, du port minéralier et TUM, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (cf. 3.14 Remise en état des sites)

### **3.4 Actifs incorporels**

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable.

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

### **3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales**

La norme IFRS 6, qui précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales et dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006, est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Actifs incorporels : les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement notamment :

- Acquisition des droits de prospecter,
- Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- Forage d'exploration,
- Creusage et tranchée,
- Échantillonnage.

Actifs corporels : ce sont les actifs corporels utilisés par la structure dédiée à la recherche.

Les valeurs brutes de ces actifs au 31 décembre 2013 s'élèvent à:

- ✓ Actifs corporels de prospection : 3 634 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 1 174 MUM.

Les amortissements de ces actifs au 31 décembre 2013 s'élèvent à :

- ✓ Actifs corporels de prospection 2 840 MUM,
- ✓ Frais de recherche et développement : 482 MUM.

### **3.6 Autres actifs financiers**

Des prêts qui ne portent pas d'intérêt sont consentis aux salariés du Groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

### 3.7 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et d'autres approvisionnements.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

La méthode de dépréciation des stocks de matières premières et autres approvisionnements se présente comme suit :

#### Article stratégiques :

- ✓ Absence de dépréciation sur les articles stratégiques dont la couverture est inférieure ou égale à un an ;
- ✓ Dépréciation statistique de 10% par année de couverture au-delà de la première année ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

#### Autres articles :

- ✓ Consommation > 1 an dépréciation statistique de 15% ;
- ✓ Consommation > 2 ans dépréciation statistique de 30% ;
- ✓ Consommation > 3 ans dépréciation statistique de 50% ;
- ✓ Consommation > 4 ans dépréciation statistique de 75% ;
- ✓ Consommation > 5 ans dépréciation statistique de 100% ;
- ✓ Revue avec les utilisateurs des 50 principales références provisionnées à la clôture afin de déterminer la réalité économique d'utilisation du stock et la péremption des articles en stocks.

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### 3.8 Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'actif incorporel à durée de vie indéterminée et d'écart d'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont ventilés par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

### 3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder aux regroupements suivants :

Société SNIM : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM ;

Société GMM : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAFA : Cette société renferme l'activité fonderie du groupe SNIM ;

Société COMECA : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique) et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société ATTM : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM ;

Société SOMASERT : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme ;

Société SAMIA S.A. : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité ;

Société SAMMA : Cette société renferme les activités acconage et manutention ;

Société GIP : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des hydrocarbures raffinés ;

Société DAMANE ASSURANCE : Cette société a pour objet l'assurance industrielle.

Société Tazadit Underground Mine (TUM) a pour objet la recherche et l'exploitation souterraine des gisements de minerai de fer

Société Mauritanienne d'Eau et d'Electricité(M2E) : a pour objet la réalisation et la gestion du réseau d'eau et d'électricité à Zouerate.

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

### **3.10 Clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Il n'est procédé à aucune actualisation des créances car le délai de règlement client que nous avons calculé pour 2013 s'élève à 26 jours.

### **3.11 Coûts des emprunts**

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

### **3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

### **3.13 Emprunts**

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristique similaire ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- La devise de l'emprunt,
- La signature de l'emprunteur (ou encore spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par ailleurs par le Groupe ou avec les taux pratiqués à des conditions normales de marché dans une société similaire par la taille et l'activité.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe de taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devise en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation (PDM), la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels.

Ces nouvelles conventions signées avec les bailleurs obligent la SNIM à respecter les ratios suivant pendant toute la durée de financement :

- Ratio d'endettement inférieur ou égal à 3.5 ;
- Ratio de liquidité supérieur ou égal à 1.5 ;
- Ratio de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1.3 ;
- Ratio de structure financière consolidée inférieur ou égale à 2 ;
- Ratio de sureté des créances.

### 3.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de leur annonce aux personnes concernées.

#### Remise en état des sites :

Les obligations juridiques relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant au 31 décembre 2013 :

- Code minier :  
L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.  
L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel disposant les actions prises en terme de «sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».  
Au 28 avril 2014, **aucun décret d'application n'a été arrêté** par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.
- Loi portant sur l'environnement :  
La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien. Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que:

*« L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :*

*- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,*

- permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines. »

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quand à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».

**Au 28 avril 2014, ces deux décrets ne sont pas parus.**

- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier. »

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe, n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont :

- L'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.
- Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.
- Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

### **3.15 Coût des avantages au personnel**

#### **Régime à prestations définies**

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels et non retenue par la SNIM est devenue obligatoire à compter du premier janvier 2013.

A compter de janvier 2013, IAS 19 révisée n'autorise que la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels.

L'incidence de la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels sur les reports à nouveaux est 9 537 MUM.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant et de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

### **Régime à cotisations définies**

La SNIM a décidé la mise en place, à partir de janvier 2011, d'un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence 2012 ;
- ✓ Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM ;
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.1 Hypothèses actuarielles).

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charges de personnel.

#### **3.16 Contrats de location**

Il existe au 31 décembre 2013 des contrats de location financement significatifs (voir 5.1 Immobilisations corporelles).

#### **3.17 Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

- ✓ **Ventes de biens** : Le produit de la vente des biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le produit peut être évalué de façon fiable.
- ✓ **Contrats de construction** : Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture. Lorsqu'il est probable que le total des coûts d'un contrat sera supérieur au total des produits de ce contrat, la perte attendue est comptabilisée immédiatement en charge.  
Sur ces contrats, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à la date de clôture par rapport au total des coûts budgétés.
- ✓ **Intérêts** : Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

#### **3.18 Subventions publiques**

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuité constante.

#### **3.19 Impôts**

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

### **3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes**

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités mauritaniennes pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 816 254 MUM à comparer à une situation de 767 599 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à 180 650 MUM à comparer à un résultat 173 358 MUM présenté.

### **3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

#### **3.21.1 Couvertures de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture**

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulée comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

#### **3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas**

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- ✓ Valeur de marché du sous-jacent,
- ✓ Prix d'exercice de l'option,
- ✓ Volatilité à la monnaie « forward »,
- ✓ Taux d'intérêt sans risque,
- ✓ Date d'échéance de l'option.

### 3.22 Dividendes et intérêts

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

### 3.23 Information sectorielle

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. Les filiales du Groupe, représentant des UGT indépendantes, sont en-dessous des seuils quantitatifs nécessitant une présentation séparée des informations relatives à leur secteur opérationnel. L'analyse de l'activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IFRS 8 "Informations sectorielles" pour les produits des activités ordinaires provenant de clients externes. Les autres informations relatives au résultat, aux actifs et aux passifs ne font pas l'objet d'un suivi par secteur géographique, l'activité de la SNIM étant réalisée exclusivement en République Islamique de Mauritanie. Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants:

- ✓ France,
- ✓ Allemagne,
- ✓ Belgique,
- ✓ Italie,
- ✓ Autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ Chine,
- ✓ Autres.

### 3.24 Participation dans les entreprises associées

#### Note de présentation du projet El Aouj

##### **(a) Projet de joint venture**

La SNIM et la société australienne Sphere Investments ont signé le 22 octobre 2001 un accord de joint venture pour la conduite des recherches et études nécessaires pour la réalisation d'un projet de production de pellets pour la réduction directe à partir du minerai des guelbs El Aouj.

Cet accord de partenariat définit les obligations des parties comme suit :

- ✓ SNIM apporte un permis de recherche (droit d'exploration) sur la zone El Aouj comportant 5 guelbs,
- ✓ Sphere réalise à ses frais une étude de faisabilité bancaire complète.

A l'achèvement de cette étude de faisabilité bancaire, Sphère obtient 50% des droits sur la zone El Aouj. Les deux parties ont créées une société commune dans laquelle elles détiennent 50% chacune. Cette société a en charge la recherche des financements, la réalisation et l'exploitation du projet.

Le projet El Aouj devait comporter :

- Une mine d'une grande envergure,
- Une usine d'enrichissement (à sec et à l'eau),
- Une usine de pelletisation d'une capacité de 7MT/an,
- Une centrale électrique d'une capacité de 125 mégahertz,
- Des installations et services annexes.

Ces installations permettront la production de 7MT/an de pellets de haute qualité destinés à la réduction directe.

La production sera transportée par le chemin de fer de la SNIM et chargée dans les bateaux par le port minéralier de la SNIM en échange d'une rémunération acceptable qui sera fixée par un accord à conclure entre la SNIM et la future Société Projet.

Le financement nécessaire se situerait autour de 2,5 Mrd USD et sera apporté à hauteur de 30% au moins par les actionnaires.

##### **(b) Chronologie**

La SNIM et Sphere Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et Qatar Steel Company (QASCO). Ces deux partenaires sont des consommateurs des pellets pour la réduction directe.

L'étude de pré-faisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphère ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphère devait céder aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphère dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois; mais en 2008; Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphere, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et, la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUM.

SNIM et Sphère ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré.

Le rachat de Sphere par Xstrata a été effectif en novembre 2010 conduisant à rediscuter le projet afin de le redimensionner tel que :

- L'usine de pelletisation d'une capacité de 7 Mt /an prévue soit augmentée à 30 Mt / an
- La production comprenne pellets et minerai de fer brut
- Le programme de recherche soit étendu à 2 nouveaux guelbs à Tintekrate et à Bouderga afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Les dépenses engagées à fin 2013 au titre de ce projet se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Cap Bouderga Tintekrate	10 947	8 069	2 878
Cap Expenses Study 2010	187	187	0
Cap Guelb El Aouj	14 160	12 280	1 880
<b>TOTAL</b>	<b>25 294</b>	<b>20 536</b>	<b>4 758</b>

#### (c) Traitement comptable

Au 31 décembre 2009, la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2013, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj n'a pas été modifiée et repose sur les dépenses de Sphere pour l'étude de faisabilité arrêtée au 31 décembre 2009 soit 12 280 MUM (cf. 4.3.1 participations dans les entreprises).

Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphère en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

## 4 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent ceux de la société, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritaniennes) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 11 sociétés consolidées par intégration globale et trois sociétés consolidées par mise en équivalence.

La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
<b>SNIM</b>	<b>S.A</b>			<b>MERE</b>
<b>FILIALES MAURITANIE</b>				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATTM	S.A	100%	100%	IG
COMECA	S.A	94%	94%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	96%	96%	IG
DAMANE ASSURANCE SA	S.A	55%	55%	IG
GIP	S.A	68%	68%	IG
EL AOUJ SA	S.A	50%	50%	MEE
TUM	S.A	99%	99%	IG
MAIL	S.A	25%	25%	MEE
M2E	SA	100%	100%	IG
TAKAMUL	SA	50%	50%	MEE

- (1) IG : Intégration Globale  
MEE : Mise En Equivalence

## 5 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

### 5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur	Correction	31/12/2012	2012 Corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Valeur Brute	(0)	191 608	191 608	7 632	(3 458)	195 782
Amortissements	96	122 748	122 844	6 284	(3 402)	125 726
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>(96)</b>	<b>68 860</b>	<b>68 764</b>	<b>1 348</b>	<b>(56)</b>	<b>70 056</b>

Immobilisations évaluées au coût	Correction	31/12/2012	2012 Corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Valeur Brute	-	282 567	282 567	108 130	(5 409)	385 288
Amortissements	419	117 738	118 153	22 222	(4 170)	136 205
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>(419)</b>	<b>164 829</b>	<b>164 414</b>	<b>85 907</b>	<b>(1 239)</b>	<b>249 082</b>

<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>(0)</b>	<b>474 175</b>	<b>474 175</b>	<b>115 762</b>	<b>(8 867)</b>	<b>581 070</b>
-----------------------------	------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>515</b>	<b>240 486</b>	<b>240 997</b>	<b>28 507</b>	<b>(7 572)</b>	<b>261 931</b>
-----------------------------	------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------

<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>232 636</b>	<b>232 636</b>	<b>164 181</b>	<b>(116 771)</b>	<b>280 047</b>
---------------------------------	--	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------

<b>VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>(515)</b>	<b>466 326</b>	<b>465 815</b>	<b>251 436</b>	<b>(118 066)</b>	<b>599 185</b>
---	--------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------

L'incidence des écritures par correction d'erreur sur la valeur d'ouverture des Amortissements est de 515 MUM qui est relative à des immobilisations non mise en service .

Au cours de l'exercice, la SNIM a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 164 181 MUM.

Ces investissements concernent essentiellement :

- ✓ Le projet Guelbs II pour 70 841 MUM ;
- ✓ Des engins miniers pour 48 413MUM ;
- ✓ Un nouveau port minéralier pour 20 257 MUM ;
- ✓ Un chemin de fer pour 6 926 MUM ;

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

## Coûts d'emprunt incorporés

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans les coûts d'actifs au cours de la période se présente comme suit :

En million d'ouguiyas	31/12/2012	Coût incorporé sur la période	31/12/2012
Guelb2	4 842	3 366	8 208
Port minéralier	2 224	1 811	4 035
<b>Total</b>	<b>7 066</b>	<b>5 177</b>	<b>12 243</b>

## Location-Financement (leasing financier) :

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations en cours (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Divers matériels Guelbs II (Part BID)	13 901	2 767		16 668
Matériels voie (Part BID)	0			0
<b>Valeurs brutes</b>	<b>13 901</b>	<b>2 767</b>	<b>0</b>	<b>16 668</b>

Les divers matériels Guelbs II dans les immobilisations en cours correspondent :

- ✓ Aux 6 systèmes de chargement de wagon pour 4 345 MUM
- ✓ Aux 4 Concentrations Humides Pour 6 594 MUM
- ✓ Aux 6 Locomotives pour 5 730 MUM

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations finales (cf. 4.1 Immobilisations corporelles) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	Transferts	Cessions	31/12/2013
Renouvellement Equipement. Port (Part BID)	7 686			7 686
Divers matériels Guelbs II (Part BID)	6 135			6 135
Matériels voie (Part BID)	6 307			6 307
<b>Valeurs brutes</b>	<b>20 128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 128</b>

Les divers matériels Guelbs II correspondent aux 10 camions de mine pour 6 135 MUM.

Les Matériels de « Voie » correspondent à l'usine de traverses en béton pour 3 747 MUM et à des fournitures d'équipement de voie pour 2 559 MUM.

## Obligation en matière de location-financement :

Paiements minimums de location en milliers USD	31/12/2013	31/12/2012
Échéance 1 an	30 857	6 133
De la 2 à la 5e incluse	47 118	55 590
Plus de 5 ans	60 101	75 511
Moins charges financières futures	(22 513)	(26 834)
<b>Dettes de location financement fin 2013</b>	<b>115 564</b>	<b>110 400</b>

### 5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont, depuis, réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissement, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite en tenant compte des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf ;
- ✓ L'état technique de l'équipement ;
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

Un inventaire général des immobilisations a été réalisé par le cabinet tunisien ECOVIS en 2012 qui constituera la base de la réévaluation de certaines catégories d'immobilisations en 2014.

<b>VALEUR BRUTE</b> En millions d'ouguiyas	<b>Correction</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>2012</b> <b>Corrigée</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2013</b>
Installations complexes spécialisées	0	122 399	122 399	7 046	-587	128 857
Matériel ferroviaire et de voie	0	69 210	69 210	586	-2 871	66 924
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>191 608</b>	<b>191 608</b>	<b>7 632</b>	<b>-3 458</b>	<b>195 782</b>

  

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>Correction</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>2012</b> <b>Corrigée</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2013</b>
Installations complexes spécialisées	96	84 711	84 807	4 093	-531	88 369
Matériel ferroviaire et de voie	0	38 037	38 037	2 191	-2 871	37 357
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>122 748</b>	<b>122 844</b>	<b>6 284</b>	<b>-3 402</b>	<b>125 726</b>

  

<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>Correction</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>2012</b> <b>Corrigée</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2013</b>
Installations complexes spécialisées	-96	37 688	37 591	2 953	-56	40 488
Matériel ferroviaire et de voie	0	31 173	31 173	-1 605	0	29 568
<b>TOTAL</b>	<b>-96</b>	<b>68 860</b>	<b>68 764</b>	<b>1 348</b>	<b>-56</b>	<b>70 056</b>

### 5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

VALEUR BRUTE	Correction	31/12/2012	2012 Corrigée	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
Terrains	-	6 968	6 968	60	-	7 029
Aménagement terrains	-	291	291	66	-	357
Bâtiments	-	101 036	101 036	58 029	(794)	158 271
Matériel d'exploitation	-	156 345	156 345	47 773	(3 105)	201 013
Matériel transport	-	11 189	11 189	1 684	(725)	12 148
Matériel Informatique & bureaux	-	3 772	3 772	237	(110)	3 899
Mobilier bureaux & autres	-	2 966	2 966	281	(675)	2 573
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>282 568</b>	<b>282 568</b>	<b>108 130</b>	<b>(5 409)</b>	<b>385 288</b>

AMORTISSEMENTS	Correction	31/12/2012	2012 Corrigée	Dotations	Reprises	31/12/2013
Terrains	-	-	-	-	-	-
Aménagement terrains	-	198	198	9	-	207
Bâtiments	18	30 633	30 651	5 381	(371)	35 662
Matériel d'exploitation	390	73 904	74 294	14 770	(2 541)	86 523
Matériel transport	-	7 898	7 898	1 350	(476)	8 772
Matériel Informatique & bureaux	11	3 142	3 153	231	(110)	3 274
Mobilier bureaux & autres	-	1 960	1 960	481	(673)	1 767
<b>TOTAL</b>	<b>419</b>	<b>117 734</b>	<b>118 153</b>	<b>22 222</b>	<b>(4 170)</b>	<b>136 205</b>

VALEUR NETTE COMPTABLE	Correction	31/12/2012	2012 Corrigée	Augmentation	Diminution	31/12/2013
Terrains	-	6 968	6 968	60	-	7 029
Aménagement terrains	-	93	93	57	-	150
Bâtiments	(18)	70 403	70 385	52 648	(423)	122 609
Matériel d'exploitation	(390)	82 441	82 051	33 003	(564)	114 490
Matériel transport	-	3 291	3 291	333	(249)	3 375
Matériel Informatique & bureaux	(11)	630	619	6	(0)	624
Mobilier bureaux & autres	-	1 007	1 007	(199)	(2)	806
<b>TOTAL</b>	<b>(419)</b>	<b>164 834</b>	<b>164 414</b>	<b>85 907</b>	<b>(1 239)</b>	<b>249 083</b>

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2013 :

Désignation En millions d'ouguiyas	Valeur brute	
	2013	2012
Bâtiments	12 210	11 355
Matériel Ferroviaire et voie	10 119	10 556
Installations complexes et spécialisées	57 770	52 112
Matériel d'exploitation	32 816	29 654
Matériel transport	5 030	4 502
Autres immobilisations corporelles	2 822	2 933
<b>TOTAL</b>	<b>120 767</b>	<b>111 111</b>

## 5.2 Actifs incorporels

<b>Variation des immobilisations brutes</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2013</b>
Valeurs incorporelles immobilisées	5 072	416	(269)	5 219
<b>TOTAL</b>	<b>5 072</b>	<b>416</b>	<b>(269)</b>	<b>5 219</b>

  

<b>Variation des amortissements</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2013</b>
Valeurs incorporelles immobilisées	2 264	303	-218	2 349
<b>TOTAL</b>	<b>2 264</b>	<b>303</b>	<b>-218</b>	<b>2 349</b>

  

<b>Valeur nette des actifs incorporels</b>	<b>2 808</b>	<b>113</b>	<b>(51)</b>	<b>2 870</b>
--	--------------	------------	-------------	--------------

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

## 5.3 Autres actifs financiers

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Prêts et avances	10 032	6 564
Dépôts et cautionnements	4 232	56
Titres de participation	44	25
Participations dans les entreprises associées	197	320
Titres mis en équivalence	16 645	12 415
<b>TOTAL</b>	<b>31 150</b>	<b>19 380</b>

L'augmentation du poste Prêt Filiales correspond aux avances actionnaires consenties :

- ✓ A EMC pour 2 987 MUM soit 9 616 000 USD.
- ✓ A MAIL pour 980 MUM
- ✓ A SPEG pour 157 MUM

L'augmentation des dépôts et cautionnements correspond au reclassement du dépôt apurés de NATISIX antérieurement classé comme équivalent de trésorerie pour 4 178 MUM.

Les titres mis en équivalence correspondent aux :

- ✓ Titres de la MAIL) pour 162 MUM
- ✓ Titres EMC pour 11 978 MUM.
- ✓ Titres TAKAMUL pour 4 505 MUM

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ou aux entreprises associées, ne portent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnement sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

#### 5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières au coût moyen pondéré	71 640	58 530
Matières premières à la valeur nette de réalisation	61 562	44 164
Marchandises et produits finis	865	967
Stocks de minerai de fer au coût moyen pondéré	30 203	27 002
stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	13 440	12 244
<b>Total des stocks au plus bas du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation</b>	<b>75 866</b>	<b>57 375</b>

L'augmentation des stocks de matières premières s'explique essentiellement par la progression du stock des hydrocarbures pour 2 286 MUM , par l'augmentation du stock de pièces de rechange (Engins miniers) pour 2 790 MUM , les pneumatiques pour 3 374 MUM et les autres consommables pour 3 289 MUM en lien avec le programme d'augmentation de la capacité de production (Acquisition de 50 Engins miniers en 2013) et avec la hausse de l'activité de terrassement.

Stocks de minerai à leurs nettes de réalisation est resté relativement stable.

Le Groupe ne pratique aucun nantissement sur les stocks.

#### 5.5 Clients et comptes rattachés

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Clients minerai	37 789	68 194
Autres Clients	9 236	10 500
<b>Total</b>	<b>47 025</b>	<b>78 694</b>

Généralement il n'existe pas de risque de crédit sur les clients minerai. La créance sur le client minerai Lucchini de 981 MUM provisionnée en 2012 a été entièrement recouvré en 2013.

Une analyse des risques de non-recouvrement pour les autres clients est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

Le montant des dépréciations sur les autres clients s'élève à 1 130 MUM au 31 décembre 2012 contre 2 107 MUM au 31 décembre 2012.

Le tableau de passage des dépréciations des créances se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dépréciation au 01 janvier</b>	<b>2017</b>	<b>492</b>
Réévaluation change		
Dépréciation complémentaire	94	1615
Utilisation	0	0
Reprises	(981)	0
<b>Dépréciation au 31 décembre</b>	<b>1130</b>	<b>2107</b>
Montant recouvré des créances dépréciées	980	0
Montants bruts des créances dépréciées	1130	2107

## 5.6 Autres débiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs débiteurs	11 037	4 541
Trustee	8 907	5 275
Créances fiscales	1 288	359
Comptes de régularisation	1 663	1 151
Débiteur divers	2 734	2 101
<b>TOTAL</b>	<b>25 630</b>	<b>13 426</b>

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances consenties aux fournisseurs et LC réalisées avant la prise en charges des factures correspondantes.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose des avances à court terme consenties aux personnels, de créances sur les organismes sociaux et de créances diverses.

## 5.7 Instruments financiers : informations à fournir

### 5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments							
En millions d'ouguiyas	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs financiers	14 264	14 264			4 232	10 032	
Clients et comptes rattachés	47 025	47 025				47 025	
Autres débiteurs	25 630	25 630				25 630	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	336 175	336 175	126 906		209 269		
<b>Actifs</b>	<b>423 094</b>	<b>423 094</b>	<b>126 906</b>	<b>0</b>	<b>213 501</b>	<b>82 687</b>	<b>0</b>
Emprunts portant intérêts	233 429	233 429					233 429
Fournisseurs et comptes rattachés	41 910	41 910				41 910	
Autres créanciers	28 035	28 035		0		28 035	
<b>Passifs</b>	<b>303 375</b>	<b>303 375</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>69 945</b>	<b>233 429</b>

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts) n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

## 5.7.2 Instruments financiers dérivés

En application de la norme IFRS 7, les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées selon les différentes techniques de valorisation définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Le groupe applique le niveau 2 pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

### Risque de change :

Comptabilité de couverture	2013				2012			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
<b>Risque de change</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Contrat à terme devises								
Euro	197	659	64 200		838	2 778	85 800	
JPY					-	-	-	
CHF					-	-	-	
CAD	(3)	(11)	1 250		(1)	(3)	750	
Options sur devises								
Euro	616	2 065	77 400	79 900	937	3 109	77 600	70 100
JPY					-	-		
CHF								
CAD	(1)	(4)	1 250	1 250	(3)	(9)	2 500	2 500
<b>b) Couverture de juste valeur (FVH)</b>								
Contrat à terme devises								
Euro	1	2	3 000		42	140,34	6 500	
Options sur devises								
Euro	41	138	5 000		14	47,56	2 000	
<b>c) Autres opérations</b>								
Options sur devises								
Euro	(81)	(273)	4 000	36 800	(92)	(304)	11 000	45 600
JPY					-	-		
CHF					-	-		
CAD	(0)	(1)		250	(8)	(25)		2 000
<b>Total change</b>	<b>768</b>	<b>2 575</b>			<b>1 729</b>	<b>5 759</b>		

### Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières :

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers liés au risque de prix sur les matières premières (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2013				2012			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de tonnes	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
<b>Risque sur matières premières</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Swaps de matières premières								
Fuel	(72)	(242)	1 550		(13)	(44)	1 200	
Gasoil	113	377	1 200		60	198	950	
Autres					-			
Options sur de matières premières								
Fuel	7	22	1 000	1 000	23	78	1 200	1 200
Gasoil	99	331	1 500	1 500	118	390	1 300	1 300
Autres					-	-		
<b>b) Autres opérations</b>								
Options sur de matières premières								
Fuel	(26)	(87)		800	(17)	(56)		600
Gasoil	(21)	(71)		1 000	(45)	(149)		700
Autres					-			
<b>Total matières premières</b>	<b>99</b>	<b>331</b>			<b>126</b>	<b>417</b>		

#### Risque de taux :

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêt à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2013				2012			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises		Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
<b>Risque de taux d'intérêt</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR	(939)	(3 147)	101 000		(1 424)	(4 723)	101 000	
JPY					-	-		
CHF					-	-		
Options sur taux d'intérêt								
Euro	(400)	(1 342)	90 000	70 000	(588)	(1 950)	90 000	70 000
JPY					-			
CHF					-			
<b>b) Autres opérations</b>								
EUR					-			
JPY					-			
CHF					-			
<b>Total taux d'intérêt</b>	<b>(1 339)</b>	<b>(4 489)</b>			<b>(2 012)</b>	<b>(6 673)</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>(472)</b>	<b>(1 583)</b>			<b>(157)</b>	<b>(497)</b>		

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2013 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie Cash Flow Hedge	Montant recyclé en résultat sur la période	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(386 921) USD	306 108 USD
Couverture de taux	(737 369) USD	(653 502) USD
Couverture de matières premières	(113 745) USD	192 529 USD

Couverture de Juste Valeur Fair Value Hedge	Gains et pertes sur instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacité enregistrée en résultat
Couverture de change	(78 526) USD	(119 100) USD	(40 574) USD
Couverture de taux			
Couverture de matières premières			

Instruments dérivés non qualifiés de couverture	Gains et pertes latents comptabilisés en résultat
Couverture de change	382 256 USD
Couverture de taux	-
Couverture de matières premières	48 428 USD

#### **Objectif et politique de couverture :**

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisée en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devise tierce (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La Société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis-à-vis de ces risques. Des procédures de mesure de l'exposition de la Société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement.

La Société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas).

#### **Risque de change :**

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la Société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée

correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société a recours à des contrats d'achat à terme et des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises. Généralement, les contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2013	10%	112 874	21 618 962
	-10%	(2 636 450)	(13 659 777)

Dollar = 298 ,25 Ouguiyas

### **Risque de matières premières :**

Le Groupe est exposé au risque de variations des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles.

La politique du Groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des contrats d'achat ou de vente d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des swaps) de la SNIM donne une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation du prix des matières premières	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2013	10%	2 537 720	(1 866 049)
	-10%	485 479	(1 234 694)

### **Risque de taux :**

La SNIM décroche des financements importants pour la réalisation de son Programme de Développement et de Modernisation (PDM).

Ces financements sont indexés sur des taux variables (libor). Le Groupe est donc exposé à un risque financier lié à la hausse des taux d'intérêt.

La politique du Groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur ces emprunts à taux variable sur un horizon de gestion de 5 ans.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêt et conclut des contrats de swaps et des contrats optionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une hausse des taux USD sur le niveau des charges financières, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux d'emprunt maximum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt et des capitaux propres (liée aux variations de la juste valeur des instruments dérivés de taux) de la SNIM donne une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes.

En USD	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2013	5%	(85 400)	1 360 474
	-5%	23 662	(1 383 814)

### **Risque de crédit :**

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

L'essentiel du portefeuille client est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 26 jours. Pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle qu'elle est présentée dans la note 4.5.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

### **Risque de liquidité**

La SNIM gère le risque d'être à court de trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles. Pour réduire davantage le risque d'illiquidité, 89% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec six mois d'avance et ne peut être utilisé que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2013, 11% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 6% en 2012

### **Maturité**

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2013 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par le Groupe SNIM au 31/12/2013.

Les charges d'intérêt correspondent aux intérêts sur la dette du Groupe SNIM totalement tirée au 31/12/2013.

Par conséquent, les futurs tirages sur la dette PDM et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

	Moins 3 mois			3 à 12 mois		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant Intérêt	233	22	255	24947	6419	31 367
	1 à 5 ans			plus de 5 ans		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant Intérêt	94 991	25 658	120 649	113 257	13 503	126 760

## 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	336 175	311 870
Concours bancaires	(2 454)	(5 658)
<b>TOTAL</b>	<b>333 721</b>	<b>306 212</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

## 5.9 Capital social

Le capital social a été augmenté en 2013 de 170 520 000 000 MRO par incorporation des réserves pour le porter à 128 700 000 000 ouguiyas, soit 18 270 000 actions à 10 000 ouguiyas chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel.

Il est réparti comme suit :

En ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013	(%)	Variations
État mauritanien	9 543 030 000	143 145 450 000	78,35%	133 602 420 000
Industrial Bank of Kuwait ( I B K )	873 200 000	13 098 000 000	7,17%	12 224 800 000
Arabe Mining Compagny	689 790 000	10 346 850 000	5,66%	9 657 060 000
Irak Funnd for External Development	558 820 000	8 382 300 000	4,59%	7 823 480 000
Office National des Hydrocarbures	279 500 000	4 192 500 000	2,29%	3 913 000 000
Banque Islamique de Development	218 300 000	3 274 500 000	1,79%	3 056 200 000
Prives Mauritaniens	17 360 000	260 400 000	0,14%	243 040 000
<b>TOTAL</b>	<b>12 180 000 000</b>	<b>182 700 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>170 520 000 000</b>

Le poste prime d'émission est de 6 464 MUM. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital.

Au 31 décembre 2013, la réserve légale présente un solde de 1 218 MUM, soit 0.66% du capital social.

## 5.10 Emprunts et dettes financières

### 5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la Société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Debenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel, cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale effectuerait les virements nécessaires au "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 8 907 MUM au 31 décembre 2013 contre 5 274 MUM au 31 décembre 2012. Il est imputé au poste "Débiteurs divers" (rubrique Autres débiteurs).

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes sous trustee</b>					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2 019	117	135
Emprunt n°. 89U	EUR	2,00%	2 020	457	512
BEI 6	EUR	3,07%	2 015	2 212	3 306
BAD 2002	USD	Var.	2 016	-	-
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2 019	5 197	6 130
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2 021	2 306	2 517
BEI VII (Centrale)	EUR	6,90%	2 019	5 627	6 431
BID PORT	USD	Var.	2 023	5 363	6 099
<b>PDM</b>					
<b>VOIE</b>					
BID	USD	Var.	2 024	6 865	6 940
<b>GUELBES II</b>					
BEI	USD	6,03%	2 024	29 697	19 787
BAD	USD	Var.	2 024	52 194	35 278
AFD	USD	Var.	2 024	29 666	19 650
BID	USD	Var.	2 024	22 240	20 249
KFW/G21/USD	USD	Var.	2 021	5 430	6 222
KFW/G22/USD01	USD	5,96%		15 884	13 330
<b>PORT</b>					
KFW NP1	USD	Var.	2 022	13 893	15 606
KFW NP2	USD	Var.	2 022	9 936	10 502
<b>Sous total</b>				<b>207 082</b>	<b>172 693</b>

### 5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Echéance	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes hors trustee</b>					
Banque Européenne d'Investissement					
Emprunt (SAFA)	EUR	0	2013	0	51
FED/03/EUR	USD	0,00%	2009	14 058	13 642
Société Générale de Mauritanie(ATTM)	MRO	10,40%	2015	1 770	465
Etat Mauritanien (COMECA)	MRO	0,00%	2015	1 817	474
Dépôt & cautionnement reçus				21	
Prime à payer sur couverture de taux	USD		2015	32	49
<b>Sous total</b>				<b>17 698</b>	<b>14 681</b>

## Situation des Conventions de Financement PDM

Projet	Prêteur	Devise	Taux	Dernière Échéance	Total Millions MRO	Tiré Millions MRO	Non Tiré Millions MRO
Guelbs II	AFD	EUR	Var	2024	29 666	29 666	0
	BEI	EUR	Fixe	2024	29 697	29 697	0
	BAD	USD	Var	2024	52 194	52 194	0
	BID	USD	Var	2023	23 860	22 240	1 620
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	7 217	7 217	0
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	15 884	15 884	0
Port	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	12 751	11 008	1 744
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	15 436	15 436	0
Voie	BID	USD	Var	2025	8 351	6 865	1 486
C.Formation	AFD	EUR	Var	2021	2 882	2 882	0
<b>Total</b>					<b>197 938</b>	<b>193 088</b>	<b>4 850</b>

### 5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés). La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts.

Le solde de cet accord est de 2 273 MUM au 31 décembre 2013 contre 2 612 MUM au 31 décembre 2012.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2013	31/12/2012
Dettes rééchelonnées					
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	2 273	2 612
<b>Sous total</b>				<b>2 273</b>	<b>2 612</b>

### 5.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre du SYSMIN, l'Union Européenne a accordé à l'État Mauritanien une subvention de 58 millions d'euros par convention No. 5 546/Mau en date du 23 octobre 1995. La convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour la réhabilitation de certaines de ses installations industrielles. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite définissant les modalités de remboursement a été cosigné par l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM. Cet accord définit les modalités de la rétrocession sous forme d'une subvention non remboursable, équivalente au montant alloué à l'assistance technique, soit 0,8 million d'euros et d'un prêt remboursable de 57,2 millions d'euros.

Le solde non remboursé de cette subvention s'élève à 2 655 MUM au 31 décembre 2013 contre 4 335 MUM au 31 décembre 2012.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autre, le règlement des sommes dues à leurs échéances, l'assujettissement des distributions de dividendes à certaines conditions et le maintien des ratios d'endettement et de service de la dette.

En cas d'infraction à ces conditions, ou à l'une d'entre elles, les prêteurs pourraient arrêter les débloquages de fonds ou exiger le remboursement immédiat des emprunts.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2013	31/12/2012
Dettes rétrocédées					
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1)	EUR	0,50%	2 028	3 721	3 851
Communauté Economique Européenne (Sysmin 2)	EUR	3,00%	2 015	2 655	4 335
<b>Sous total</b>				<b>6 376</b>	<b>8 185</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>				<b>233 429</b>	<b>198 171</b>
Emprunts à moins d'un an				<b>25 180</b>	<b>10 911</b>
Emprunts à long et moyen terme				<b>208 249</b>	<b>187 260</b>

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

#### 5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	Correction	31.12.2012	2012 Corrigée	Dotations	Reprises	31.12.2013
Provisions pour IDR	12 047	11 684	23 731	2 700	(1 905)	24 526
Provisions pour retraite complémentaire	-	8 802	8 802	1 076	-	9 878
<b>TOTAL</b>	<b>12 047</b>	<b>20 486</b>	<b>32 533</b>	<b>3 776</b>	<b>-1 905</b>	<b>34 404</b>

#### Descriptif du régime à prestation définie :

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- ✓ du salaire au moment de son départ de la société ;
- ✓ de l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

#### Hypothèses actuarielles :

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projeté. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	60 ans pour les hommes 55 ans pour les femmes
Taux d'augmentation des salaires	15,56%
Taux d'actualisation	6,31%
Taux de mortalité	TM 60-64 – 20%
Taux de rotation du personnel	2,45% répartis de manière décroissante par âge
Inflation	6%

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est la règle dite du corridor.

	31/12/2012	31/12/2013
Début de période	01/01/2012	01/01/2013
Fin de période	31/12/2012	31/12/2013
Taux d'actualisation de l'évaluation	6,31%	6,31%
Taux d'intérêt sur la dette	6,31%	6,31%
Taux de rendement des placements attendus	NA	NA
Durée résiduelle moyenne d'activité attendue	8ans	8ans

**Variation de la dette actuarielle :**

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013
Dette actuarielle à l'ouverture	19 419	19 194
Coût des services rendus	1 639	1 419
Coût financier	1 329	1 281
Cotisations employés	0	0
Modifications de régime	0	0
Acquisition / Vente	0	0
Réductions / Cessations	0	0
Pertes et gains actuariels	-2 309	-2 510
Prestations payées	-884	-613
Autres	0	0
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>19 194</b>	<b>23 791</b>

**Variations des placements :**

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

**Couverture financière :**

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013
Couverture financière	-19 194	-23 791
Ecarts actuariels non reconnus	8 299	
Coûts des services passés non reconnus		
<b>Provisions</b>	<b>10 895</b>	<b>23 791</b>

### Coût sur la période :

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	31/12/2013
Coût de services rendus	1 639	1 419
cout financier	1 329	1 281
Rendement attendu des actifs	-	-
Amortissement des écarts actuariels	1 238	-
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Impacts des réductions/liquidations de régime	-	-
<b>Cout total</b>	<b>4 206</b>	<b>2 700</b>
Prestations versées et non remboursées par le fonds	-884	-613
<b>Coût total</b>	<b>3 322</b>	<b>2 087</b>

### Descriptif du régime à cotisation définie :

Pour les agents SNIM de nationalité mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et en cours postérieurement à 2011, au moment du départ à la retraite, de décès ou de licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité leur est versée qui est égale à cent vingtième :

- ✓ De la a cotisation patronale de 10% et la cotisation salariale de 7% du salaire de référence ;
- ✓ Des revenus des placements des cotisations patronales et salariales ;
- ✓ Du coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence de 2012) ;
- ✓ Du salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté.

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

### Hypothèses actuarielles :

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- ✓ Une souscription de la totalité des salariés ;
- ✓ Pas de charge sociale due au titre de la retraite complémentaire ;
- ✓ Convergence des taux en 20 ans vers 5%, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation ;
- ✓ Aucun taux de rendement garanti ;
- ✓ Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9

## 5.12 Provisions

Les provisions couvrent les risques liés aux conflits et litiges avec le personnel sortant. Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Provisions pour risques	4 414	320		4 734
<b>TOTAL</b>	<b>4 414</b>	<b>320</b>	-	<b>4 734</b>

### 5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs	39 900	40 069
Factures à recevoir	2 010	1 863
<b>TOTAL</b>	<b>41 910</b>	<b>41 932</b>

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

### 5.14 Impôts

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Taxe unique SNIM	6 559	9 349
Impôts sur les traitements et salaires	969	375
<b>TOTAL</b>	<b>7 528</b>	<b>9 724</b>

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État Mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie - et la Société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la Société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique.

Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

Il n'y a pas lieu de constater d'impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de la situation financière.

La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Les avances sur taxe unique et le crédit de TVA sont compensés avec la Taxe unique car les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires et ces montants sont recouverts ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation.

### 5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
TVA à décaisser	4 624	1 034
Autres taxes	793	587
<b>TOTAL</b>	<b>5 417</b>	<b>1 621</b>

La convention signée entre l'État Mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous les droits de douane et taxes assimilées, ainsi que de tous les impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous les produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe.

Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

#### 5.16 Autres crédateurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Clients crédateurs	7 566	7 957
Personnels et comptes rattachés	3 090	2 410
Dividendes à payer	97	56
Autres dettes et comptes de régularisation	17 283	5 940
<b>TOTAL</b>	<b>28 035</b>	<b>16 364</b>

Les autres dettes et comptes de régularisation sont composés principalement de l'avance de SABIC de 30 millions de dollar Américain sur la vente du permis de recherche de la zone ATOUMAI, charges à payer et les intérêts courus.

## 6 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Chiffre d'affaires

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 366 564 MUM (1 225 206 109 dollars américains) pour l'exercice 2012 (somme nette de surestaries). Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine.

Trois clients réalisent 69% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2013

#### 6.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Chine	268 328	194 398
Italie	40 766	47 294
Allemagne	33 798	38 113
France	15 831	36 129
Belgique		10 454
Spain		2 539
Angleterre	2 507	960
Autres	18 950	15 304
<b>TOTAL</b>	<b>380 181</b>	<b>345 192</b>

### 6.2 Produits des activités annexes

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Loyers, cessions de matière, télécom	1 144	1 351
Locations d'immeubles et matériels	312	48
Prestations diverses	1 492	1 954
Mise à disposition personnel	124	70
Cessions diverses	1 693	1 463
<b>TOTAL</b>	<b>4 764</b>	<b>4 886</b>

La progression de cessions diverses est liée à la hausse des ventes de l'économat B.

### 6.3 Autres produits opérationnels

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Rabais, remise et ristournes obtenues	363	731
Produits et Profits	(22)	210
Reprises / provisions	75	3 394
Profits / cession	109,7	15,40
<b>TOTAL</b>	<b>527</b>	<b>4 350</b>

#### 6.4 Matières consommables

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Matières & marchandises consommées	(103 288)	(92 124)
Vivres consommés & produits d'entretien	(1 071)	(998)
Achats eau électricité	(421)	(516)
Matières & fournitures	(408)	(98)
Matières consommées DSP	(6)	(6)
<b>TOTAL</b>	<b>(105 196)</b>	<b>(93 742)</b>

L'augmentation des consommables s'explique principalement par la hausse des terrassements et le programme d'augmentation de la capacité de production (acquisition en 2013 de 50 engins miniers) :

- Gasoil (plus 2 874 MUM),
- Engins miniers (2 085 MUM)
- Installations fixes de manutention (plus 1 403 MUM)
- Roue de wagon (plus 796 MUM)
- Explosifs (plus 569 MUM),
- Huiles (plus 409 MUM)

#### 6.5 Frais de personnel

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012	2012 Corrigée	Correction
Charges salariales	(35 175)	(28 126)	(28 126)	
Charges sociales	(4 121)	(3 238)	(3 238)	
Provision IDR	(849)	(3 174)	(12 711)	(9 537)
Retraite complémentaire	(792)	(794)	(794)	
<b>TOTAL</b>	<b>(40 937)</b>	<b>(35 333)</b>	<b>(44 870)</b>	<b>(9 537)</b>

L'augmentation des frais de personnel est en lien d'une part avec la hausse des salaires de 10%, l'augmentation de l'effectif et d'autre part avec la hausse de la production.

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégorie se présente de la façon suivante :

Catégorie	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	495	439
Maîtrises	3 050	2 893
Ouvriers	2 786	2 478
<b>TOTAL</b>	<b>6 331</b>	<b>5 810</b>

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

## 6.6 Dotations aux amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012	2012 Corrigée	Correction
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(26 393)	(22 738)	(23 253)	(515)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(150)	(150)	(150)	
Dotations aux provisions (risques et charges)	(2 293)	(1 622)	(1 622)	
Autres dotations aux provisions	(7 993)	(6 340)	(6 340)	
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(36 829)</b>	<b>(30 850)</b>	<b>(31 365)</b>	<b>(515)</b>

## 6.7 Impôts et Taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Impôts sur Avantage	(3)	(80)
Impôts Divers	(690)	(420)
<b>TOTAL</b>	<b>(693)</b>	<b>(500)</b>

## 6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Charges liées à l'investissement	(15 001)	(13 225)
Charges liées à l'activité	(5 147)	(4 964)
Autres	(2 706)	(3 905)
<b>TOTAL</b>	<b>(22 854)</b>	<b>(22 094)</b>

Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de réparation et entretien, d'assurances ainsi que les frais d'études et d'assistance technique.

Les charges liées à l'activité concernent principalement les frais de missions, d'honoraires, de téléphone, d'analyse de minerai et les frais bancaires.

Le poste Autres charges concerne les dons et subventions, amendes et pénalités et les déclassements de stock.

## 6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	2 672	2 745
Produits sur instruments financiers	700	2 726
Gains de change	16 836	22 029
Autres produits financiers	1 700	35
<b>TOTAL</b>	<b>21 908</b>	<b>27 535</b>

Les produits financiers ont été essentiellement générés par des gains de change. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Gains de change latents	102	45
Autres gains de change	16 734	21 984
<b>TOTAL</b>	<b>16 836</b>	<b>22 029</b>

La baisse des autres gains de change correspond principalement à la diminution des gains de change sur la revalorisation des comptes de trésorerie en devises au taux de clôture (6 457 MUM en 2013 contre 8 781 MUM en 2012).

## 6.10 Charges financières

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et charges assimilées	(3 203)	(1 967)
Pertes de change	(18 080)	(21 221)
Charges sur instruments financiers	(1 540)	(1 946)
Autres charges financières	(1 147)	(1 077)
<b>TOTAL</b>	<b>(23 969)</b>	<b>(26 210)</b>

Les pertes de change se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Pertes de change latentes	(9 045)	(7 646)
Autres pertes de change	(9 035)	(13 575)
<b>TOTAL</b>	<b>(18 080)</b>	<b>(21 221)</b>

## 7 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	2012 Corrigée	31/12/2012	Correction
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	28 507	25 234	24 719	515
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	303	317	317	
Dotations aux amortissements des actifs financiers	980	0	0	
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	4 541	15 584	6 047	9 537
Pertes d'actifs immobilisés	2 010	0	0	
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>36 340</b>	<b>41 135</b>	<b>31 083</b>	<b>10 052</b>

### 7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(18 491)	(1 997)
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	31 669	(24 658)
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	(5 757)	(464)
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	(96)	2 677
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	3 404	(2 159)
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	9 602	4 241
Correction ATTM		(8 223)
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>20 331</b>	<b>(30 584)</b>

### 7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Acquisition d'immobilisations corporelles	(146 565)	(123 735)
Acquisition d'actifs incorporels	(416)	(55)
Acquisition d'actifs financiers nets	(16 369)	(5 387)
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>(163 349)</b>	<b>(129 177)</b>

### 7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Production immobilisée	(22 319)	(16 376)
Reprise sur amortissements & provisions	(155)	0
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>(22 474)</b>	<b>(16 376)</b>

## 7.5 Gains/Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Gains / perte de changes sur emprunts	(601)	7 997
Gains nets sur instruments financiers	56	(1 465)
<b>TOTAL</b>	<b>(545)</b>	<b>6 533</b>

## 7.6 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	336 175	311 870
Concours bancaires	(2 454)	(5 658)
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>333 721</b>	<b>306 212</b>

## 8 AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2013	31/12/2012
Crédits documentaires en cours	19 118	19 758
Cautions reçues des entrepreneurs	1 939	2 048
Reliquats des fonds non débloqués	48 225	48 225
	<b>69 282</b>	<b>70 031</b>

## 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2013 en millions MRO :

	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	DAMANE	TUM	EMC	MAIL	MSMS	M2E	SNIM	TOTAUX
ATTM															6 000	6 000
COMECA					1	1	0								1 472	1 474
SAMMA	4	24			0	4	11								570	613
SAMIA	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOMASERT	10	9	1	-		1	3	1	1				7	1	684	719
GMM																51
SAFA	10	96													1 639	1 745
GIP															147	147
DAMANE	15														1 515	1 530
TUM																-
EMC																-
MAIL																-
MSMS																-
M2E																-
SNIM	10	15	274	20	46	2	113	67	20	43	176	13	610	1		1 407
TOTAUX	49	143	275	20	48	8	127	68	21	43	176	13	616	1	12 026	13 684

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

## 10 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est en mesure d'impacter les comptes de façon significative.